Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Leur Solidarité Sociale

Ce n'est pas une brochure, c'est un collier dont nous allons nous permettre d'extraire un certain nombre de perles.

Il faut avouer que M. Chatteleyn ne manque pas d'audace lorsqu'il vient nous vanter la magnificence de l'œuvre mottiste dans le domaine de la solidarité sociale.

Il faut avouer, aussi, que son petit roman humanitaire est assez bien échafaudé. Le grand tort de M. Chatteleyn c'est d'avoir signé ; d'aucuns se seraient laissés prendre, peut-être, en voyant les millions s'ajouter aux millions, dans les chapitres traitant de solidarité sociale, de fraternité et de bienfaisance.

Son nom gâte tout, car l'homme qui avoua n'être servi des fiches de l'Office central est mal venu pour parler de solidarité sociale, d'amour pour la classe ouvrière.

On sait, enfin, que de M. Chatteleyn il ne faut attendre ni justice, ni vérité, il l'a prouvé dans force rapports plus haineux et plus faux les uns que les autres. Il le prouve, une dernière fois avant la culbute, dans une brochure qui contient, pour les besoins de sa mauvaise cause, autant de mensonges en faveur de ses amis que d'injures à l'adresse de ses adversaires.

Les calomnies, nous nous contenterons de les repousser, mais puisque M. Chatteleyn affirme que l'œuvre fut grandiose, nous démontrerons qu'elle fut aussi nulle que coûteuse.

Pour cela nous nous contenterons de reprendre la brochure de l'ex-sénateur.

« Durant les six années écoulées de 1902 à 1908, s'écrie orgueilleusement l'avocat de l'administration mottiste, le développement des services de la *solidarité Sociale* a été tellement prodigieux qu'il sera difficile, sans quelques longueurs, de préciser l'esprit dont s'inspira l'administration municipale et de donner une idée exacte de l'intensité de son effort. »

Comme M. Chatteleyn est l'ennemi des longueurs, il ne précise pas, il néglige de donner une idée exacte de l'intensité de l'effort. C'est tout au moins prudent.

Par exemple, au lieu de préciser il définit la *solidarité sociale*.

« Disons d'abord, continue-t-il, ce que nous entendons par *solidarité Sociale*. C'est à notre avis l'application de la vieille devise fraternelle : « Un pour tous, tous pour un » ; c'est cette devise mise en action et traduite dans l'organisation sociale. De même qu'un citoyen n'a pas le droit de se dérober au devoir civique, de même il est contre nature qu'un enfant ne soit pas suffisamment nourri et convenablement vêtu, qu'un homme soit privé de pain, qu'un vieillard parvenu au terme de la vie et dépouillé des forces qui sont la seule richesse du pauvre se trouve sans toit, sans foyer et sans aliment. »

La définition est superbe. M. Chatteleyn est un artiste incomparable, il nous peint de main de maître la « solidarité sociale ».

Mais entre définir et mettre en pratique, il y a une différence énorme.

« Un pour tous, tous pour un ». La mettent-ils en pratique, les capitalistes à la Motte, à la Roussel ou à la Chatteleyn, cette devise de solidarité sociale ?

Tous pour quelques-uns, voilà ce que nous voyons en régime capitaliste ; voilà ce que nous verrons tant que ce régime existera.

Il est contre nature, dit M. Chatteleyn, qu'un enfant ne soit pas suffisamment nourri et convenablement vêtu.

Il est donc contre nature qu'existe un régime forçant des enfants à n'avoir pas leur suffisance.

Il est contre nature qu'un homme soit *privé de pain. Il est donc contre nature* qu'existe un régime refusant de lui donner le nécessaire.

Il est contre nature qu'un vieillard parvenu au terme de la vie et dépouillé des forces qui sont la seule richesse du pauvre se trouve sans toit, sans foyer et sans aliment. *Il est donc contre nature qu'existe un régime permettant pareilles iniquités.*

Vous n'avez donc pas fait œuvre de « solidarité sociale », M. Chatteleyn, puisque vous avez défendu un régime où les uns possèdent tout et les autres rien, où les uns ont peine à digérer tout ce qu'ils mangent alors que les autres n'ont pas un morceau de pain à se mettre sous la dent ; un régime où les vieux travailleurs sont jetés sur le pavé comme des chiens, avec une médaille en guise de retraite, un régime de surproduction créatrice du chômage et de la misère, un régime contre nature ; c'est vous qui l'avez dit.

Votre solidarité sociale consiste à faire exploiter tous les hommes par quelques-uns, à faire enrichir quelques hommes par tous les autres et à vous glorifier, ensuite, de quelques aumônes-réclames annoncées à grand fracas.

Nous en avons assez de cette solidarité là !

R. L.

La Mi-Carême à l'Epeule

Le groupe anticollectiviste de ce quartier avait convoqué en son local habituel, les conseillers municipaux qui défendent si bien les intérêts de cette section, à une réunion nocturne extraordinaire.

A l'heure fixée, le président en ouvrant la séance, félicita les 8 conseillers d'être présents et prononça les paroles suivantes :

« Messieurs les conseillers, je me fais l'interprète des nombreux commerçants de l'Epeule ainsi que des habitants, pour vous prier d'organiser une sortie carnavalesque le jour de la Mi-Carême. Il faut que nous fassions quelque chose pour ce quartier si délébérité depuis que vous le représentez. Je l'ai souvent critiqué par voie de la presse et par la parole, mais je me suis vu forcé de vous défendre, attendu que vous m'avez confié le beau poste de président de votre groupe.

La proposition du président fut acceptée. Il fut décidé qu'il y aurait plusieurs chars et que sur chacun d'eux, on placerait plusieurs conseillers.

Le premier char devait représenter l'industrie en grande activité, c'est-à-dire celle d'il y a vingt ans. Le teinturier Gaydet serait là passant les teintes des républicains du bleu au blanc. Puis viendrait dans le second char l'industrie amoindrie parce que les collectivistes détiennent le pouvoir. Le troisième char représenterait l'ère de prospérité, règne Motte-Roussel. Perché sur ce char, M. Despature démontrerait à la grande masse ouvrière qu'on l'a leurrée pendant un moment, mais que les beaux jours renaîtront s'ils donnent encore leur confiance aux mottistes. Il serait secondé dans cette tâche, par le rottelet Noyelle, l'éducateur de la jeunesse anticollectiviste, le même qui, en 1898, annonçait avec des larmes de crocodile que le chômage d'alors était dû à Guesde et à Jaurès. Celui d'aujourd'hui à qui donc est-il dû, gros farceur, si ce n'est à vos maîtres, comme toujours. Pour compléter, il y aurait le quatrième char qui représenterait la République transformée. On y verrait là, passe-volant monté sur le trône, entouré de ses 64 *serfs de Froyennes. Pour rendre les honneurs dû à ces vaillants*, la société de gymnastique « La Française » de l'institut populaire de l'Epeule prêterait son concours ainsi que sa fanfare.

Le cortège se mettrait en route à 10 heures pour parcourir les principales rues du quartier, à seule fin d'arriver pour midi face d'Amiens, où l'accolade ainsi que la bénédiction, seraient donnée par le curé Podvin.

Pour remercier le curé, M. Roussel présenterait ses 64 serfs en criant avec eux : Vive M. le Maire. Si après un tel dévouement de vos élus, vous n'êtes pas satisfaits électeurs du quartier de l'Epeule, c'est que vous êtes très difficiles.

Le discret de l'Epeule.

Au reçu de cette lettre qui nous arriva, dimanche matin, nous ne fîmes qu'un bond jusqu'à l'Epeule, et de 8 heures à midi toutes les rues du quartier furent inondées.

Pas plus de cortège carnavalesque que dans le creux de la main. C'est dommage car composé comme ce loustic de « discret de l'Epeule » nous l'annonçait, il eut obtenu un énorme succès.

R. L...

VOL A L'ETALAGE

On a arrêté hier soir vers 6 heures et conduit devant le commissaire de permanence un nommé Julien Eloi, qui habitant Tourcoing était venu exercer ses talents à Roubaix en cette journée de Mi-Carême.

Au lieu de courir les rues comme le vulgaire, il avait élu domicile au bazar de la ville de Roubaix et prélevait des échantillons à tous les rayons. Malheureusement on s'aperçut de ses opérations et on le fit boucler.

Roubaix est sur la route de Lille quand on vient de Tourcoing.

DES ŒUFS ET DU PAIN

L'avant-dernière nuit des malfaiteurs se sont introduits dans l'école maternelle de la rue de Flandre. Ils y ont dérobé des œufs et du pain. On les recherche.

DEMENAGEMENT DE L'HOTEL-DIEU

Le service de la maternité sera transféré, à partir de jeudi 2 avril, à l'Hôpital de la Fraternité.

Les personnes en possession de cartes d'admission pour ce service, devront à partir de cette date, se présenter à ce nouvel établissement.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort du jeune Henri Lefebvre, fils du citoyen Henri Lefebvre, secrétaire général du parti socialiste, décédé le 30 mars à l'âge de 2 ans.

Ses funérailles purement civiles auront lieu le mercredi 1er avril, à 3 heures de l'après-midi. Assemblée à la maison mortuaire rue Pierre de Roubaix.

Nous tenons à assurer notre camarade Henri Lefebvre et sa famille de la grande part que nous prenons à leur peine en cette cruelle circonstance.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

DISCIPLE DE CAMBRINUS

Louis Brocqueville, âgé de 44 ans, journalier, demeurant rue de Lannoy, 128, a été mis en état d'arrestation par l'agent de police Duvinage pour ivresse manifeste en récidive.

Il a été trouvé rue de Lannoy couché sur le trottoir et plus ivre que la Pologne toute entière.

LES MEFAITS DE L'IVRESSE

La nuit dernière, à minuit et demi, les agents Delcourt et Poissonnier ont arrêté rue du Chemin-de-Fer, René Deschemacker, 29 ans, conducteur de machines à Croix, rue de Constantine, 29, qui étant ivre, aurait frappé une cabaretière, Cordelia Vancaeneghem, veuve Lamotte, 69 ans, rue du Chemin-de-Fer, 20.

TROP VIOLENTS

Un procès-verbal a été dressé contre Wittoeck Antoine, âgé de 35 ans, peintre, demeurant rue Barbe d'Or, cour Thérin, 1 et Louis Vaessen, 35 ans, *rattacheur*, demeurant rue Vaucanson, 52.

Pour régler un vieux compte, ces deux hommes n'ont rien trouvé de mieux que de se flanquer des coups.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Lundi après-midi, dans la salle des fêtes de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie, a eu lieu sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, la réunion du bureau et l'assemblée plénière des membres de la mutualité scolaire.

Au cours de cette réunion, il a été rendu compte de la situation financière qui est très florissante.

INCENDIE RUE DE LA VIGNE

Ce soir à 9 heures, un violent incendie dont il est impossible de déterminer exactement la cause s'est déclaré au 1er étage de l'atelier de M. Paul Leroy, fabricant de meubles rue de la Vigne, 61.

A l'occasion de la Mi-Carême on n'avait pas travaillé et Mme Leroy se trouvait seule chez elle lorsque des habitants de la cour Leroy vinrent l'avertir qu'on voyait des flammes sortir de la toiture de l'atelier. On avertit aussitôt les pompiers qui accoururent et purent après deux heures de combat se rendre maîtres du fléau.

Tout le magasin du premier étage est brûlé. On a pu préserver le bois qui se trouvait au rez-de-chaussée, mais les machines ont été détériorées par l'eau. Les dégâts sont estimés à 30,000 francs.

Détail à noter : Le feu fut à certain moment si intense et la fumée si épaisse que les habitants de la cour Leroy durent s'enfuir pour ne pas être asphyxiés.

DRAME DE LA JALOUSIE

Un journalier, jaloux de sa maîtresse, la reçoit, à son retour du bal, en lui flanquant une raclée formidable

Depuis trois ans, François Lérisson, âgé de vingt-deux ans, journalier, fréquentait, comme on dit ici, une soigneuse, Hélène Riquière. Depuis trois mois, il était venu *habiter avec sa mie*, estaminet de « La Justice », chez Henri Bourgois, rue des Fleurs, numéro 52.

Très jaloux, le journalier faisait à la soigneuse des scènes de jalousie presque quotidiennes. Elles étaient, du reste, peu graves.

Dimanche matin, à une heure et demie, une scène très violente éclata et les deux amants faisaient tant de bruit que le cabaretier monta et, frappant à la porte de la chambre, pria Lérisson de permettre aux autres locataires de dormir.

Celui-ci ouvrit et, montrant un couteau au propriétaire, lui dit :

— Si tu ne pars pas, toi, je vais faire des tripes avec tes boyaux.

Le propriétaire n'insista pas, mais il avertit, vers 8 heures du matin, son locataire occasionnel de ne plus reparaître chez lui.

Il faut dire qu'avant cette invitation au déménagement, il y avait eu une nouvelle scène entre Lérisson et sa maîtresse.

Lérisson avait menacé Hélène Riquière, et lui montrant un ciseau, s'était écrié :

— Avant ce soir, je t'aurai fait une boutonnière.

Avant le soir il ne fit rien et Hélène partit faire carnaval de son côté, tandis que François courait les bals, de l'autre.

La femme fut rentrée la première. Il était 7 heures lorsqu'elle réintégra le domicile. Lérisson revint à 9 heures et fut arrêté par le cabaretier.

— Mais je viens chercher du linge, s'exclama-t-il. Je pars ensuite.

— *Montez, dit M. Bourgois, mais ne soyez* pas longtemps.

Lérisson monta et une dispute terrible éclata entre lui et sa maîtresse.

Celle-ci, blessée au-dessus de l'œil, appela au secours et la police, intervenant, conduisit l'amant au poste.

On allait l'interroger ; il se trouvait dans le cabinet du commissaire, assis sur un banc près de la porte, lorsque le secrétaire de M. Delteil, le perdant une minute de vue, Lérisson en profita pour gagner la rue.

Une véritable chasse eut alors lieu qui se termina rue des Fleurs, où un gendarme trouva moyen de cueillir le fugitif et de lui faire réintégrer le poste qu'il avait voulu abandonner.

Lérisson a été prié, après interrogatoire, de gagner Lille par les voies les plus rapides.

Je ne fume que le NIL

L'ASSIETTE AU BEURRE

Vers 8 heures et demie, un des malfaiteurs qui opèrent dans notre ville depuis *quelque temps est entré chez* M. Deltète, 46, rue Pellart et a enlevé un plat en porcelaine contenant 5 kilos de beurre et un couteau.

Le marchand se mit aussitôt à sa poursuite mais ne tarda pas à être obligé de renoncer à la chasse.

On croit que le bandit a dû se cacher dans un corridor en attendant le moment de se tirer des pieds.

SOIR DE MI-CAREME

Une affaire à laquelle on a donné une importance qu'elle est loin d'avoir, s'est passée dimanche soir ou lundi matin — on n'est guère fixé à cet égard — dans la rue des Fabricants.

Voici les choses ramenées à ce qu'elles valent, voici l'affaire remise au point.

Anna et Raymonde Doye, âgées de 10 et 14 ans, avaient organisé, avec leur frère Auguste, âgé de 16 ans, une petite sortie carnavalesque.

Des amis et des amies, trois jeunes gens ; Suzanne et Jeanne Puvez devaient être de la fête.

De retour à la maison, entre neuf et dix heures les enfants mangèrent, puis, tous les travestis reprirent à nouveau la porte pour aller, dirent-ils, reconduire leurs camarades.

Ils étaient rendus à l'angle de la rue des Fabricants et de la rue Neuve, lorsque la jeune Raymonde fut blessée.

Sur leur route, ils avaient trouvé un soldat, un malheureux épileptique, nommé Georges Debruyne, *âgé de 23 ans, qui fait son service* militaire au 43e régiment d'infanterie. Il se crut attaqué et, tirant sa baïonnette, il la brandit en poussant des cris qui firent fuir les personnes qui se trouvaient autour de lui.

C'est à ce moment que la jeune Raymonde fut éraflée par la baïonnette du soldat.

La blessure est peu grave, dit le docteur, et au bout de huit jours, la jeune fille sera sur pied. Il ne aut dureste pas imputer à Georges Debruyne l'incapacité de travail, car ce sont surtout des égratignures, des plaies et des contusions de la face qui l'ont forcée à garder le lit.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

La Brasserie Coopérative du Tilleul, 28, rue du Tilleul, à Tourcoing, est certainement celle dont les progrès sont les plus rapides, la preuve est en *178 actionnaires nouveaux* inscrits en 22 jours.

Coopérateurs, plus d'hésitation si vous voulez une action à bon compte, l'augmentation est pour le 1er avril.

25 francs suffisent pour devenir actionnaire.

MOUVEMENT SOCIAL

FANFARE « LA PAIX ». — Demain mercredi, 1er avril, répétition générale à huit heures et demie.

Plusieurs nouveaux morceaux seront mis au pupitre ; on compte sur la présence de tous ; plusieurs sorties sont proches, et aussi un Festival.

Il n'y aura pas répétition pour les clairons et *les tambours.*

ETAT CIVIL

DE ROUBAIX, du 30 Mars 1908.

Naissances. — Maria Jacob, rue Ingres, 33. — Henriette Dedeyne, rue Turgot, cour Vandamme, 12. — *Yvonne Delneeulcourt*, rue Rossini, 9. — Marie Gysels, rue de la Conférence, cour Cabaye, 2. — Simonne Impens, boulevard de Cambrai. — Hélène Delsalle, boulevard de Cambrai. — Raymond Busin, boulevard de Cambrai. — Jeanne Deleval, rue Saint-Amand, cour Deswaef, 4. — Marie Olivier, rue de Condé, 6. — Gustave Judicq, rue Descartes, fort Sion, maisons Pennel, 3.

Décès. — *Eugène Trevelot*, tisserand, avenue Julien Lagache. — Flore Boitelle, 28 ans, sans profession, rue du Tilleul, 152. — Georgette Vandamme, 12 ans, rue d'Italie, 27. — Joséphine Gonse, 82 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Fernand Kerchove, 7 mois, rue de la Belle-Vue 2. — Henri Lefebvre, 3 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 51. — Floris Hanselin, 72 ans, trieur, rue du Moulin, 21. — *Casimir Dujardin*, cordonnier, rue du Pile, 15. — Alisse Sion, 52 ans, ménagère, avenue Ampère, 2. — Désiré Dubus, 65 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Emmanuel Wallez, 75 ans, sans profession, rue St-Jean, 50.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LES POIVROTS

Contravention a été dressée à la charge de Jules L..., 27 ans, marchand de charbon, rue de la Cité, 33, qui avait trop joyeusement fêté la Mi-Carême.

ENTRE PERE ET FILS

Un veilleur de nuit, M. Louis Delcour, rue de Moscou, 50, s'est plaint que dans la soirée d'hier son petit fils Emile qui est âgé de 25 ans, ait brisé à coups de pieds la porte de sa maison. Depuis longtemps ce jeune homme est séparé de sa famille. Une enquête est ouverte.

TOURCOING S'EMBELLIT

La place Notre-Dame et la place du Point-Central, si tristes, si nues, seront bientôt agrémentées de jardins. Les travaux sont menés avec beaucoup d'activité.

Pour peu que la température soit clémente les habitants des quartiers favorisés pourront cet été s'amuser des jeux du soleil sur les aimables gazons et les fleurs multicolores.

GREVE TERMINEE

Les 17 débourreurs du peignage Lamon, rue du Sentier, qui étaient en grève depuis une quinzaine, ont repris le travail lundi matin, aux anciennes conditions.

EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis lundi à leurs collègues de Mouscron (Belgique) L. Defoont, 40 ans, journalier, venant de Lille, réclamé pour abus de confiance par le parquet de Bruges.

LA FRAUDE

Les douaniers de La Marlière ont arrêté Victor Denut, 13 ans et Désiré Brouck, 14 ans, sans profession, domiciliés tous deux à Roubaix. Ces gamins, porteurs de sachets contenant au total 5 kilos de café vert ont été conduits à Lille.

LEURS RENTES

EN REPARANT UN TUYAU. — Au peignage de la Tossée, 157, rue de Roubaix, Abraham Bostoan, 41 ans, homme de peine, rue du Couet, à Mouscron (Belgique), s'est blessé à l'œil gauche.

8 jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UNE PIECE DE BOIS. — A la brasserie coopérative du Tilleul, Pierre Dumoulin, 43 ans, porteur de bière, 524, rue du Sapin-Vert, à Wattrelos, a été blessé au pied gauche.

10 jours de repos.

EN RAMASSANT DE LA LAINE. — Au peignage Fouan Leman et fils, rue de Roubaix Jules Vandebrouck, 73 ans, chargeur, rue du Tilleul, cour Deleplanque, 2, s'est foulé le poignet gauche.

12 jours de repos.

PAR LE HERISSN D'UNE PEIGNEUSE. — Au peignage de la Tossée, Germaine Grimonprez, 31 ans, peigneuse, rue des Trois-Pierres, 213, a été blessée à la main droite.

12 jours de repos.

ETAT CIVIL

DE TOURCOING, du 30 Mars 1908.

Naissances — Yvonne Noerman, rue de Reckem, 26. — Gaston Breye, rue Montaigne, 537. — Gustave Vanborde, rue de Valmy, 31. — Emile Pille, rue de Gand, cour du Rossignol. — Charles Ducoulombier, rue Pierre-et-Jean Dervaux, 16.

Décès. — Louis Montagne, 15 ans, rue du Virolois, 1. — Emélie Liebbrecht, 22 ans, rue Verte, 120. — Anne Cornan, 57 ans, rue de l'Epine, 61. — Augustine Desbouvries, 66 ans, rue du Conditionnement, 25. — Florentin Fontoy, 31 ans, Lisserand, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL DE CROIX des 29 et 30 mars 1908. — *Naissances.* — Dumont Robert Charles, né le 28 mars. — Vollekindt Philibert, né le 28 mars.

Décès. — Leclercq Floris, 38 ans, monteur de chaînes, époux de Tiberghien Hélène, rue de Colmar, 32.

FUNERAILLES. — Les obsèques de M. Debry Paul, conseiller municipal socialiste, ont eu lieu dimanche, à quatre heures.

Le corps de ce bon citoyen, transporté de Roubaix à Croix, était accompagné d'une nombreuse assistance.

Le Maire et le Conseil Municipal presqu'entier étaient présents.

Une couronne portée par deux agents avait été offerte par la municipalité.

M. Debry appartenait à la religion réformée.

Au cimetière, Desbarbieux, maire, a fait l'éloge du défunt.

WATTRELOS

Affaire très compliquée

Bris de clôture, infraction à un arrêté d'expulsion, coup de tête.

Que les âmes sensibles se rassurent, ce n'est pas un seul homme qui devra répondre des trois délits. Ils sont deux.

Le premier, Martial Dhellemmes, âgé de 53 ans, marchand de plantes, demeurant à Mouscron, prend les deux premiers pour son compte. C'est le fils, un bon garçon, au surplus, qui ramasse l'autre.

Séparé depuis un certain temps de sa femme, Martial Dhellemmes qui est expulsé, revint dimanche dernier à Wattrelos, et se dirigea vers l'estaminet Boggaert, rue du Mont-à-Leux, où sa femme est domiciliée. Il demanda à lui parler et comme le débitant refusait d'obtempérer à son ordre, il brisa une vitre.

Arrêté et conduit au violon de la gendarmerie, il sera conduit à Lille, car on s'est aperçu qu'il avait à répondre, en plus du bris de vitre, d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

Il était déjà au poste, son fils en fut informé.

Ce fils, nous l'avons dit, est un brave garçon, rattacheur, à Tourcoing, rue de Roubaix, 214.

Il s'enquit aussitôt et apprit que son oncle, Cyrille Dhellemmes avait passé la journée avec son père et que c'est avec lui que Martial avait bu. Et il était chez sa sœur lorsqu'il vit venir son oncle. Sortir, se jeter sur lui et l'envoyer promener sur le sol d'un coup de tête, ce fut pour lui l'affaire d'un instant.

Cyrille Dhellemmes, qui est marchand de chiffons et habite la Martinoire, a porté plainte contre son neveu.

Le geste n'est pas beau.

UN CAMBRIOLAGE. — Ce fut une triste Mi-Carême que celle de Charles Demeleumester, employé de tramway, demeurant rue de l'Union, impasse Dujardin, 22.

Profitant de son absence, un ou des malfaiteurs, on ne sait au juste, est entré ou se sont introduits dans sa maison après avoir brisé un carreau de la fenêtre du rez-de-chaussée.

Les meubles furent consciencieusement fouillés et, dans une armoire, on trouva le magot, c'est-à-dire 420 francs, trois billets de banque de 50 francs et le reste en pièces de cinq francs.

Ce n'est pas tout. M. Charles Demeleumester, qui a porté plainte, déclare qu'on lui a pris une montre en argent et une broche.

Bien entendu, aucune carte de visite ne fut laissée pour marquer le passage, et l'enquête ouverte ne sera pas facile.

FLERS-BREUCQ

COUP DE COUTEAU. — Voir aux Informations régionales.

COMINES

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Joseph Catrix, 15 ans, épeuleur, à Comines, travaillant chez M. Louis Catteau-Haesbroucq, fabricant de ruban à Comines, chute d'un poids du métier. Contusions du pouce et ablation de l'ongle. 15 jours de repos. Docteur Lemaire.

— Charles Wallecom, 40 ans, charretier, demeurant à Comines (Belgique), travaillant pour Mme veuve Bianchi, messageries, à Comines, chute d'une caisse. Contusions et épanchement sanguin de la cuisse gauche. 15 jours de repos. Docteur Wyseur.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Yvonne Leleu, rue Gambetta — Madeleine Duthy, à du Long-Champ. — Jules Desprez, face de la Gare. — Emilienne Debunne, rue de Quesnoy. — Albert Coltyn, rue Gambetta.

Décès. — Apoline Rickaseys, 76 ans, sans profession, rue de Quesnoy. — Edouard Descamps, 76 ans, filtier, rue de Quesnoy.

LILLE

La Mi-Carême à Lille

RESULTATS DU CONCOURS

Le jury du concours de la Mi-Carême s'est réuni lundi soir, à cinq heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. H. Cointrelle, adjoint délégué aux Fêtes.

Les résultats du concours ont été arrêtés comme suit :

1re CATEGORIE. — *Plus beaux chars.* — Société « Les Risquons-Tout » (La France en Paix), 1re prime, 400 fr. — Les Chauds Moineaux (Gloire aux Ancêtres de 1792), 2e prime, 100 fr. — Le jury n'a pas attribué de 2e prime.

2e CATEGORIE. — *Plus beaux groupes, 50 personnes au minimum.* — Les Risquons-Tout, 1re prime, 300 fr. — Les Lesqueux, 2e prime, 200 fr. — Les Cœurs Joyeux, 3e prime, 100 fr. — Les Mal Foutus, 4e prime, 75 fr. — Les Amis Dévoués, 5e prime, 50 fr.

3e CATEGORIE. — *Plus beaux groupes, 12 personnes au minimum.* — La Madrilène (Chanteurs Florentins), 1re prime, 200 fr. — Les Joyeux Arlequins, 2e prime, 150 fr. — Les Bons Citoyens, 3e prime, 125 fr. — Les Chauds Moineaux (Gloire aux Ancêtres de 1792), 4e prime, 100 fr.

4e CATEGORIE. — *Groupe costumé le plus original, pittoresque ou comique, 12 personnes au minimum.* — La Fanfare Perdue de Lens, 1re prime 150 fr. — Le jury a décidé d'allouer une seconde 1re prime : La Jeunesse Moulinoise « La Vie de Bohême », 1re prime, 150 fr. — Le jury a également décidé d'allouer trois deuxièmes primes : « Les Volontaires du Prince de Galles », 2e prime, 100 fr. — « Les Ferblantiers de Saint-Sauveur » (Ferblanterie en balladie), 2e prime, 100 fr. — « Les Fous Réunis » (Nourrice et Nourrissons), 2e prime, 100 fr. — Le jury n'a pas attribué de 3e prime. — « Les Fous Réunis (Les Passions), 4e prime, 70 fr. — Le jury n'a pas attribué de 5e prime. — « Les Cœurs Joyeux » (Académie de Billard), 6e prime, 35 fr. — « Les Amis de la Gaieté » (Dîner de noce suivi de bal), 7e prime 25 fr.

5e CATEGORIE. — *Plus beaux costumes et costumes originaux, pittoresques et comiques.* — Couples. — Le jury a ajouté trois primes supplémentaires. M. Baron (Roi et Dame de Cœur), 1re prime, 100 fr. — Mlles Marie et Louise Samyn, 2e prime, 80 fr. — Mmes Vanstaenberghe (Les Commères), 3e prime, 60 fr. — M. Lavens Henri (Chef indien et son Esclave), 4e prime, 40 fr. — Mlles Marthe et Jeanne Ghesquière (La Jumelle), 5e prime, 25 fr. — MM. Dauwe et Staquet (Les Deux Fées), 6e prime, 20 fr. — Mlles Cécile Singer et Marthe Coillot (Folies Multicolores), 7e prime, 15 fr. — MM. Eugène et Paul Bortlé (La Loi sur les Fraudes), 8e prime, 10 fr.

6e CATEGORIE. — *Personnes isolées, costumes le plus original, pittoresque ou comique.* — M. Berquer (Equitation moderne), 1re prime, 100 fr. — M. Savaete, 2e prime, 60 fr. — M. A. Vangosbecq (Diable d'Or sur son trône), 3e prime, 60 fr. — Mlle Lidia Kétrin (Ambassade de Perse), 4e prime, 5 fr. — M. G. Valbrun (Croissant de Lune), 5e prime, 30 fr. — M. Marquille Raoul, 6e prime, 45 fr. — M. Gréaux Ernest (Théâtre Lilliputien), 7e prime, 40 fr. — M. Eugène Gouy, 8e prime, 30 fr. — M. G. Réau (Métropolitain Villageois), 9e prime, 25 fr. — Mlle Jeanne Richerot (Pêcheuse Boulonnaise), 10e prime, 20 fr. — M. Emile Fedmar (Homme Boutons), 11e prime, 15 fr. — M. Th. Lemaire (Diable Vert en milliers de feuilles), 12e prime, 15 fr. — M. J. Rosier (Musicien Congolais), 13e prime, 15 fr. — M. R. Moriss (Le Rêve de M. Piot), 14e prime, 10 fr. — Mlle Blanche Guilluy (La Reine du Houx), 15e prime, 10 fr. — M. P. Delannoy (Bébé dans le chou), 16e prime, 10 fr. — M. G. Ricaud (Sous-Marin), 17e prime, 10 fr. — M. Louis Henry, (Pingouin à surprise), 18e prime, 10 fr. — M. A. Gesquière (Le Poussin dans l'Œuf), 19e prime, 10 fr. — Mlle Rachel Mollier (Bouquet des Champs), 20e prime, 10 fr. — Mlle Marie Mullier (Reine des Marguerites), 21e prime, 10 fr. — Mlle Laure Monier (Bouquet des Champs), 22e prime, 10 fr. — Mlle Marguerite Monnier (Bouquet des Champs), 23e prime, 10 fr. — M. L. Vanesto (Vercingétorix), 24e prime, 10 fr. — M. Piélere (Le Baromètre de la rue Esquermoise en balade), 25e prime, 10 fr. — M. H. Mathieu (Chef indien), 26e prime 10 fr. — M. A. Mutin (Le plus grand Carottier de Lille), 27e prime 10 fr. — Mlle Sophie Vasseur (La Revanche du Diabolo) 28e prime, 10 fr. — M. Blaise Arthur (Ruche automatique), 29e prime, 10 fr. — M. A. Vanoye (Charles X), 30e prime, 10 fr.

7e CATEGORIE. — *Tirage au sort de 250 francs de primes. Groupes de musiciens costumés, minimum 12 instrumentistes.* — La Madrilène (Estudiantina), 1re prime, 60 fr. — The Country of Wales Volunteers, 2e prime, 50 fr. — Les Mal Foutus, 3e prime, 40 fr. — Les Cœurs Joyeux, 4e prime, 30 fr. — Les Risquons-Tout, 5e prime, 25 fr. (Clairons). — Les Jeunes Souffleurs de Moulins-Lille, 6e prime, 20 fr. — Les Risquons-Tout, 7 eprime, 15 fr. (Fanfare). — Fanfare Perdue de Lens, 8e prime, 10 fr.

8e CATEGORIE. — *Chansons patoises. — Primes en médailles grand module aux armes de Lille et diplômes.* — Dans sa séance du 10 mars dernier, le jury a classé les chansons patoises dans l'ordre suivant : 1re, Lille-Capitale. — 2e, Les Passions. — 3e, L'Barraque à Puches. — 4e, Au Café. — 5e Les Rois des Farfareux. — 6e, Les Nouvelles Inventions. — Les chansons définitivement admises au concours sont les suivantes : Lille-Capitale, 1re prime, médaille d'argent grand module et diplôme (auteur : Emmanuel Lelong). — Les Passions, 2e prime, médaille d'argent grand module et diplôme (auteur : Maurice Hennol. — Les Rois des Farfareux, 5e prime, médaille de bronze grand module et diplôme.

9e CATEGORIE. — *Tirage au sort de 100 francs de primes entre les sociétés de carnaval qui ont chanté les chansons du concours.* — Les Fous Réunis (chanson Les Passions), 1re prime, 50 fr. — The Country of Wales Volunteers (chanson Les Rois des Fanfareux), 2e prime, 30 fr. — Les Dauphins (chanson Lille-Capitale), 3e prime, 20 fr.

10e CATEGORIE. — *Plus beaux costumes pour enfants.* — Couples. — Aline et Paul Dock (République en Paix), 1re prime, 60 fr. — Georges Pringiers et Louise Lellerce (M. et Mme Polichinelle), 2e prime, 40 fr. — Paul Ogez et Louise Stilahus (Folies), 3e prime, 30 fr. — Pierre et Raymonde Buisset (Louis XIII et Anne d'Autriche), 4e prime, 25 fr. — Apollon Caby et Jeanne Stilatus (Pachas), 5e prime, 15 fr.

10e CATEGORIE. — *Plus beaux costumes pour enfants isolés.* — Louis Hanno (Gendarme à cheval), 1re prime, 40 fr. — Ernest Deleporte (Maréchal des logis de spahis), 2e prime 30 fr. — Hortense Monnier (Pierrette moderne), 3e prime, 25 fr. — Le jury a décidé d'ajouter une troisième prime : Greffard Robert (Incroyable), 25 fr. — Robert Grau (Spahi à cheval), 4e prime, 15 fr. — Creton Fleury (Docteur Faust), 5e prime, 10 fr. — Lucienne Meylemans (Pêcheur en boutons), 6e prime, 10 fr. — Borne Marielle, 7e prime, 10 fr.

12e CATEGORIE. — *Groupes de Vélocipédistes costumés, minimum 10 personnes.* — Les Cyclistes Boërs (Bébés en vacances), 1re prime, 100 fr. — Les Copains d'Esquermes (Arlequins), 2e prime, 80 fr. — Les Sans-Gêne (Chasseurs au Papillon), 3e prime, 60 fr. — Les Promeneurs (Cirque Barnum), 4e prime, 50 fr. — Les Vieux Fous (Pâtissiers Congolais), 5e prime, 40 fr.

Vélocipédistes isolés. — M. Lesur-Delcroix (Navire Venise), 1re prime, 45 fr. — M. D. Vanhamme (Grande Roue), 2e prime, 40 fr. — M. F. Dumoulin (Original), 3e prime 35 fr. — M. Lesur-Delcroix (Bouquetière Louis XV), 4e prime, 25 fr. — M. Dewitte (Cirque Original), 5e prime, 15 fr. — M. Bon Tinck (Lion), 6e prime, 10 fr. — M. Tulscaver Henri (Gondolier Vénitien), 7e prime, 10 fr.

13e CATEGORIE. — *Chars réclames.* — Chapeaux Vallertin, 1re prime, médaille de vermeil grand module et diplôme.

14e CATEGORIE. — *Groupes réclames.* — Chapeaux Vallentin, 1re prime, médaille d'argent grand module et diplôme.

Les voleurs au vasistas

La bande des voleurs au vasistas qui désola pendant si longtemps, les cabaretiers s'est-elle réorganisée, ou est-ce une nouvelle bande qui vient de s'abattre sur notre ville ? On ne sait.

Toujours est-il que dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur s'est introduit par le vasistas dans le cabaret Blum, rue Boucher-de-Perthes.

Une fois dans la place, il rendit visite au tiroir du comptoir où il ne découvrit que la somme de 2 francs, le cabaretier ayant l'excellente habitude de monter la recette de la journée dans sa chambre.

Le voleur ne cherchait très certainement que de l'argent, car il s'en alla par le même chemin sans avoir rien dérangé dans le débit.

Ce ne fut qu'à son réveil que M. Blum s'aperçut de la visite intéressée qu'il avait reçue pendant la nuit.

La police avertie a ouvert une enquête.

AMUSEMENT D'UN GOUT DOUTEUX

Ne sachant à quoi passer leur temps, des noctambules ont pris le malin plaisir dans la nuit de dimanche à lundi, d'enlever des lettres émaillées qui se trouvaient à la vitrine de l'estaminet